



HANDBALL CANTON LES PIEUX

CHARTRE DU LICENCIÉ 2018 - 2019

Tout licencié au HBCLP s'engage à respecter cette charte, elle est associée au **règlement intérieur** du club

Article 1 : Tout joueur s'engage à faire preuve de respect et de politesse envers qui que ce soit : adversaires, éducateurs, dirigeants, partenaires, spectateurs, parents, arbitres, etc.

Article 2 : Tout joueur s'engage à ne jamais commettre de vol où que ce soit et dans n'importe quelle circonstance.

Article 3 : Tout joueur s'engage à ne jamais injurier, se battre, être à l'origine de conflits ou problèmes, etc.

Article 4 : Tout joueur s'engage à ne jamais commettre de dégradation volontaire (matériel, installation, véhicule, etc.) à LES PIEUX comme en dehors.

Article 5 : Tout joueur s'engage pour le bien être de chacun à respecter les règles d'hygiène qui lui seront demandées.

Article 6 : Tout joueur s'engage à être présent aux jours et aux heures des séances d'entraînement pour lesquelles il est convié, et dans le cas contraire, à prévenir le plus rapidement possible son éducateur, le responsable de sa catégorie ou un partenaire.

Article 7 : Tout joueur s'engage à être présent pour les rencontres auxquelles il est convoqué et à être à l'heure au rendez vous. En cas d'absence ou de retard, il s'engage à prévenir le plus rapidement possible, son éducateur le responsable de sa catégorie ou un co-équipier.

Article 8 : Tout joueur s'engage à se présenter sur les séances d'entraînement muni de chaussures de salle, d'un short/tee-shirt ou d'un survêtement.

Article 9 : Tout joueur s'engage à offrir au club le meilleur de sa personne de manière à être représentatif des couleurs du HBCLP et de ses sponsors.

Article 10 : Tout joueur et parent de joueur mineur s'engage à participer à la vie du club et de son équipe : en tenant la table des scores, en participant à l'organisation des événements du club, en prenant son véhicule lors des déplacements, en lavant les maillots, en apprenant à arbitrer, en devenant dirigeant, en soutenant les autres équipes du club, etc.

En cas de non-respect flagrant des règles de cette charte, et après avoir reçu 3 avertissements par courriel, le joueur pourra être exclu du club.

Le président du HBCLP, Jean-Sébastien ZIMMER

Les Pieux, le 11 juillet 2018

Nom et prénom du joueur :

Fait à :, Le :

Signature du joueur

précédée de la date et de la mention "Lu et
approuvé"

Signature du représentant légal

précédée de la date et de la mention "Lu et
approuvé"